POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DE RETZ

DELIBERATION

Séance du 01 février 2021

Date de la convocation du Comité syndical

Nombre de membres en exercice

25 janvier 2021

Nombre de membres présents

: 53

Nombre de votants

: 32

L'an deux mil vingt et un, le premier février à quatorze heures, les membres du comité syndical du PETR du Pays de Retz se sont assemblés "Salle du Conseil" à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul, sous la présidence de M. Morilleau, Président.

Etaient présents: Mmes Claire HUGUES, Eloïse BOURREAU-GOBIN, Séverine MARCHAND, Nadège PLACE, MM. Jean Bernard FERRER, Gaetan LEAUTE, Bernard MORILLEAU, Luc NORMAND, Rémy ROHRBACH, Jacques RIPOCHE <u>de la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, MM.</u> Raymond CHARBONNIER, Michel OLIVIER, Yannick MOREZ, <u>de la Communauté de Communes de Sud Estuaire</u>, Mmes Laura GLASS, Nathalie GUIHARD, Laetitia PELTIER, MM. Thierry GRASSINEAU, Claude NAUD, Christian GAUTHIER, Alain PINABEL, Laurent ROBIN, <u>de la Communauté de Communes de Sud Retz Atlantique</u>, Mme Karine PAVIZA MM. Michel AURAY, Patrick BERTIN, Johann BOBLIN, Bernard COUDRIAU, Frédéric LAUNAY, Jean-Yves MARNIER, Serge HEGRON, Yannick FETIVEAU <u>de la Communauté de Communes de Grand-Lieu</u>.

Etaient excusés: Mmes, Pascale BRIAND Françoise RELANDEAU, Christiane VAN GOETHEM, MM. Jean-Michel BRARD, Jacques PRIEUR, Claude CAUDAL, Pierre MARTIN, Jacky DROUET, de la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, Mmes Annie BRIEND, Florie LESAGE, Marie-Line BOUSSEAU (pouvoir à M. CHARBONNIER), Sylvie GAUTREAU (pouvoir à M. Y MOREZ), Monique LOUE, Noëlle MELLERIN, MM. Jean-Pierre AUDELIN, Roch CHERAUD, Hervé GENTES, Alain COUTRET, de la Communauté de Communes de Sud Estuaire, Mme Manuella PELLETIER SORIN MM. Jean-Marie BRUNETEAU, de la Communauté de Communes de Sud Retz Atlantique, MM. Stephan BEAUGE, Emmanuel GUILLET, Christophe LEGLAND (pouvoir à Y. FETIVEAU), Jean-Jacques MIRALLIE, de la Communauté de Communes de Grand-Lieu

രുതൽ

<u>OBJET</u>: DETERMINATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION DES EPCI ADHERENTS AU TITRE DE L'ANNEE 2021

Monsieur le Président rappelle à ses collègues que conformément à l'article 7 des statuts du P.E.T.R., la contribution financière des EPCI adhérents dépend du nombre d'habitants.

Compte tenu de l'excédent 2020 reporté au budget primitif, sur la base de la population INSEE inscrite sur les fiches DGF 2020, la participation pourrait s'établir comme suit, à raison de 1 € par habitant :

Communauté de communes	Population INSEE fiche DGF 2020	Montant de participation proposé
CA Pornic Agglo Pays de Retz	63 483	63 483.00€
CC de Grand-Lieu	39 682	39 682.00€
CC Sud Estuaire	30 575	30 575.00€
CC Sud Retz Atlantique	25 447	25 447.00€

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical, à l'unanimité,

FIXE le montant de la participation 2019 des EPCI adhérents comme suit

Cté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz	. 63 483 €uros
Cté de Communes de Grand-Lieu	. 39 682 €uros
Cté de Communes Sud Estuaire	
Cté de Communes Sud Retz Atlantique	

> AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document administratif relatif à ce dossier.



Publication effectuée le :

Le Président, Bernard MORILLEAU